Ville du Château d'Oléron
4, Boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron

VRD ET TRAITEMENT DES EAUX – LOT 10

BORDERAU DES PRIX UNITAIRES
MARCHE N°……/……

Maitre d'ouvrage	Mairie du Château d'Oléron 4, Boulevard Victor Hugo 17480 Le Château d'Oléron Tél. : 05

Mode de passation : Marché à procédure adaptée en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Maitre d'œuvre	IDRA ENVIRONNEMENT La Haye de Pan 35170 BRUZ Tél. : 02 99 05 50 05

Personne habilitée à signer le marché et à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :
Monsieur le Maire du Chaâteau d'Oléron (17)
Ordonnateur : Monsieur le Maire du Château d'Oléron
Comptable public assignataire des paiements :

Numéro des prix	*Désignation de la nature des ouvrages et des prix d'application (en toutes lettres)*	*Prix unitaires H.T. (en chiffre)*
	1 – INSTALLATION CHANTIER	
1.1	**INSTALLATION DE CHANTIER**	
	Installation, amenée et repli de tous les matériels Ce prix rémunère les frais d'installations de chantier définies sur les plans du dossier du marché et à l'article 34 du Fascicule 65 A du C.C.T.G. conformément aux prescriptions du CCTP, et notamment : _ l'amenée et le repliement du matériel nécessaire à l'exécution de l'ouvrage, _ les frais de transport, d'amenée, de transformation ou de production et de distribution de l'énergie électrique et tous les accessoires afférents, _ les aménagements des accès et des terrains quelles qu'en soient la nature et la structure mis à la disposition de l'entreprise, _ les fournitures et les frais d'installation et de fonctionnement des ateliers, des entrepôts, des bureaux et d'un local qui comprendra vestiaire, réfectoire et sanitaire si l'entreprise le juge nécessaire (WC public in situ), équipé et alimenté en énergie et en eau, conformément au décret du 8 janvier 1965, modifié par les décrets du 6 mai 1995 et du 1er octobre 1997. Il sera tenu en état constant de propreté (R 232.5 du Code du Travail), _ la mise en place d'une installation de chantier. _ les aménagements de terrain pour le stockage provisoire des matériaux, _ la préparation du terrain pour la bonne réalisation des travaux, _ les frais de gardiennage, _ la fourniture, la pose, le contreventement et l'enlèvement en fin de travaux des clôtures provisoires de chantier, _ les indemnités éventuelles pour occupation temporaire de terrains autres que ceux mis à disposition par l'administration, _ l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, des matériaux en excédant et la remise en état des lieux, _ les reconnaissances complémentaires que l'Entrepreneur jugera nécessaire, le rapport des sondages et une note de synthèse, _ le nettoyage pendant la durée du chantier, de la voirie locale ainsi que sa remise en état à la fin du chantier. _ les frais d'assurances et de remorquages éventuels, de montages et de démontages des différents matériels. _ les DICT, les reconnaissances nécessaires à la localisation	

	précise des réseaux et leur repérage à la peinture fluorescente, _ la protection et le supportage des réseaux dans l'emprise ou à proximité des fouilles. _ la protection des émergences tel que poteaux incendie, candélabres, tampons… L'administration demandera à l'entrepreneur de mettre à sa disposition et un local de chantier. Les frais d'électricité, de chauffage, de communication seront à la charge de l'Entreprise. **Signalisation de chantier** Ce prix rémunère forfaitairement, la signalisation temporaire de chantier, le balisage du chantier et les déviations éventuelles de circulation. Il comprend notamment l'amenée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit et le repliement en fin de chantier, des dispositifs de signalisation. **Etudes et plans d'exécution** Ce prix rémunère, au forfait, toutes les prestations d'études d'exécution et de méthodes définies à l'article 32 du Fascicule 65 A du C.C.T.G. et dans le CCTP, nécessaires à la parfaite réalisation des travaux, objet du présent marché. Ce prix rémunère également : _ la remise en 5 exemplaires dont un reproductible de chaque document d'exécution tels qu'ils sont définis au CCTP, _ un exemplaire sous forme numérisée (.DWG ou .DXF) de tous les documents produits, _ la fourniture, au format permettant une lecture correcte, des plans donnant les caractéristiques de tous les ouvrages (vues en plan, coupes transversales, élévations, détails…), _ l'élaboration de l'ensemble des notes de calcul et études de formulation nécessaires à la bonne exécution des travaux. _ l'élaboration des procédures d'exécution de chaque phase de travaux, _ la réalisation et la fourniture de tous les plans de récolement après réalisation des travaux. Ce prix comprend aussi l'exercice du contrôle interne, la production des documents constituant le Plan Assurance	

	Qualité du chantier et la Plan Assurance Environnement. Il comprend notamment : _ la mise à jour et la diffusion de ces documents en fonction de l'avancement des travaux, _ les documents de suivi des procédures d'exécution, _ les documents de présentation des points d'arrêt, _ les rapports de mesures, essais et épreuves, _ les audits nécessaires, _ la participation aux levées des différents points d'arrêt, _ la mise en place du plan de gestion des déchets et l'information du personnel de chantier, _ la transmission au Maître d'œuvre des certificats de mise en décharge des matériaux de démolition. L'ensemble de ces documents sera conforme aux prescriptions du C.C.T.P. **Implantation des ouvrages et contrôle géomètre** Ce prix rémunère forfaitairement les opérations d'implantation et de piquetage nécessaires à la construction de l'ouvrage, telles que définies à l'article 27 du CCAG et au CCTP. Ce prix comprend aussi l'intervention du géomètre à chaque phase de contrôle du chantier (levé des regards, canalisations, fonds de fouilles, couches et formes, couches de chaussée finale, etc. **Essais** Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des essais définis au CCTP. Il comprend notamment : _ les essais sur les bétons, _ les essais de fonctionnement des équipements (à minima 2 sur chaque équipement), _ les essais d'échanchéité et de potabilité sur les canalisations, _ les analyses en sortie d'ouvrage de traitement pour les OPR ainsi qu'au bout de 6 mois et 1 an, _ les essais de plaque, _ le contrôle par un bureau extérieur des installations électriques et passage du Consuel, LE FORFAIT :	

2 – CREATION D'UNE AIRE DE CARENAGE, DE STATIONNEMENT A BATEAUX, D'UNE AIRE DE GRATTAGE ET VOIRIE		
2.1	**DEBROUSSAILLAGE / DESSOUCHAGE**	
	Ce prix rémunère forfaitairement l'enlèvement de toute la végétation sur l'emprise des travaux (~1500 m²). Celle-ci comprend le débroussaillage, l'abattage et le dessouchage ainsi que le transport et le dépôt en déchetterie agrée. LE FORFAIT	
2.2	**TERRASSEMENT**	
	Décapage de la structure de chaussée actuelle Ces prix rémunèrent au mètre cube le décapage du revêtement de surface existant des terre-pleins. Il comprend : _ la découpe à la bêche ou le sciage s'il y a lieu du revêtement, _ le chargement, le transport et l'évacuation des déblais aux décharges, _ le balayage à vif et l'enlèvement des terres et poussières chargées, transportées et évacuées aux décharges, _le réglage du fond de forme. _ le compactage du fond de fouille. Ce prix s'applique au mètre cube défini dans les documents d'exécution. LE METRE CUBE :	
2.3	**FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE**	
	Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et la mise en œuvre d'un géotextile de classe 6 conforme aux exigences du CCTP. Il comprend notamment : _ la fourniture et la pose du géotextile à bords relevés, ainsi que toutes les sujétions. Ce prix s'applique au mètre carré défini dans les documents d'exécution.	

	LE METRE CARRE :	
2.4	**PURGES**	
	Ce prix rémunère, au mètre cube, les excavations à exécuter jusqu'à la profondeur fixée par le Maître d'Œuvre et leurs remblaiements par des matériaux de granulométrie "GNT de type A classée GNT1" soumis à son agrément. Il comprend notamment : - le relevé contradictoire des lieux avant et après travaux pour définir le cube à prendre en compte, - le curage à vif, - le chargement, le transport et le déchargement des matériaux curés en dépôt définitif à la décharge de l'entreprise. - la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux de substitution conformément aux prescriptions du CCTP, - la fourniture et la mise en place d'un géotextile anti contaminant, - le comblement jusqu'au niveau du fond de forme, - le compactage, - la fourniture et la mise en œuvre d'un drain en fond de purge pour rejoindre le fossé, - la protection contre les eaux de toutes natures pendant l'exécution des purges et les frais d'évacuation de ces eaux. LE METRE CUBE :	
2.5	**Fourniture et mise en œuvre de GNT dioritique de type A classée GNT2 en couche de réglage**	
	Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave dioritique non traitée de type A, dont les caractéristiques intrinsèques seront conformes au CCTP. Il comprend notamment : - la fourniture, le transport, le déchargement des produits nécessaires conformément au CCTP, - le stockage y compris la protection éventuelle des stocks, - la coordination des livraisons,	

	- la mise en œuvre conformément au CCTP, y compris l'arrosage, le réglage et le compactage par couches selon une épaisseur adaptée à l'atelier de compactage, - l'évacuation des éventuels matériaux excédentaires, - toutes sujétions pour travaux à proximité de voies sous circulation. LE METRE CUBE :	
2.6	**<u>Fourniture et mise en œuvre de GNT dioritique de type B classée GNT3 en couche de base</u>**	
	Ce prix rémunère, au mètre cube, la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave dioritique non traité de type B, dont les caractéristiques intrinsèques seront conformes au CCTP. Il comprend notamment : - l'étude formulation, - tous les frais de fourniture de granulats et de l'eau, de stockage et de fabrication du mélange en centrale, - le chargement et le pesage des camions au départ de la centrale, l'ensemble des opérations de contrôle externe de l'entreprise, - la mise en œuvre de la GNT de type B à la niveleuse ou au finisseur selon les indications du Maître d'œuvre, - la mise en place des dispositifs de repérage, les planches de vérification et d'essais de compactage, - le répandage des matériaux et de l'eau pour humidification si nécessaire, - le réglage et le compactage, - le réglage automatique en nivellement, - toutes sujétions de fournitures et d'exécution. La masse des matériaux à prendre en compte pour l'application de ce prix résulte de la totalisation des originaux des bons de pesée remis au représentant du Maître d'œuvre et pris en compte par celui-ci sur les lieux de mise en œuvre, à l'exclusion des quantités refusées pour non-respect des clauses contractuelles. LE METRE CUBE :	

2.7	**<u>Enduit de CURE</u>**	
	Ce prix rémunère, au mètre carré de surface effective, la réalisation d'un enduit superficiel monocouche. Il comprend notamment : - le balayage et le nettoyage de la surface à revêtir, - la fourniture et le répandage du liant à raison de 2,2 Kg au mètre carré d'émulsion de bitume pur à 69 %, - la fourniture et le répandage de gravillons 6,3/10 à raison de 11 à 13 litres au mètre carré, - la réalisation d'un cloutage en gravillons 10/14 à raison de 6 à 7 litres au mètre carré, - le compactage, - le balayage du rejet. LE METRE CARRE :	
2.8	**<u>Fabrication, transport et mise en œuvre d'un béton bitumineux Semi-grenu 0/10 de classe 3</u>**	
	Ce prix rémunère, à la tonne de matériaux, la fabrication, le transport et la mise en œuvre d'enrobés selon les prescriptions du CCTP. Il comprend notamment: - la fourniture d'une étude de formulation conforme aux normes en vigueur, - la fourniture, le transport et la mise en stock ou en silo de l'ensemble des constituants de l'enrobé bitumineux, - la fabrication en centrale, - la caractérisation des agrégats d'enrobés dans les conditions fixées au C.C.T.P., - le chargement, le transport et le déchargement de l'enrobé bitumineux entre la centrale de fabrication et le chantier, - les piquetages complémentaires nécessaires, - la mise en œuvre des matériaux à l'aide d'un finisseur, - les planches de vérification et d'essais de compactage, - le réglage et le compactage - l'exécution des joints de construction et l'évacuation des matériaux vers la centrale de fabrication qui approvisionne le chantier en matériaux bitumineux, - l'ensemble des opérations de contrôle externe de l'entreprise y compris les planches d'essais et le réglage du matériel, - toutes sujétions de surcoût liées à la fabrication, le transport et la mise en œuvre de l'enrobé bitumineux,	

	- L'amenée et le repliement du matériel nécessaire au grenaillage; Il sera exécuté à l'aide de machines multi-turbines de manière à obtenir un grenaillage parfaitement uniforme de l'ensemble de la surface (3 passages minimum dans chaque sens) La grenaille utilisée sera de type spécifique de diamètre inférieur à 1mm afin d'assurer un nettoyage optimal de la microtexture des granulats; - La réalisation de planches d'essai dûment validées par le maître d'œuvre; Aucun marquage de bord de machine et aucune salissure ne seront acceptés; - La fourniture des consommables ainsi que l'évacuation des résidus. La masse de matériaux à prendre en compte pour l'application de ce prix, résulte de la totalisation des originaux des bons de pesée, remis au représentant du Maître d'Œuvre et pris en compte par celui-ci sur les lieux de la mise en œuvre, à l'exclusion des quantités refusées pour non-respect des clauses contractuelles. LA TONNE :	
2.9	**<u>FOURNITURE, POSE ET REGLAGE DE GRAVE 0/100 EN COUCHE DE FONDATION DE LA DALLE BETON</u>**	
	Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et la mise en œuvre de 0/100 sur 30 cm d'épaisseur. Ce prix comprend également le compactage pour que EV2 > 60 MPa. Ce prix s'applique au cube théorique défini dans les documents d'exécution. LE METRE CUBE :	
2.1.1	**<u>DALLE BETON ARME</u>**	
	Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre d'une dalle béton de 20 cm d'épaisseur telle que défini au CCTP. Ce prix comprend : _ La fourniture sur chantier du béton et des aciers définis lors de la phase de préparation. Le béton (SX1 C30/70 sera dosé à 350 kg/m2 minimum en qualité prise mer), _ la mise en place des aciers,	

	_ le coulage du béton de manière à créer une pente de 1% vers le caniveau de récupération, _L'imperméabilisation de la dalle par adjonction d'adjuvant d'imperméabilisation du type « silka hydrofuge HW » ou équivalent. Ce prix s'applique au cube réellement mis en œuvre défini après levé du géomètre et vérification des essais au pénétromètre dynamique. LE METRE CUBE :	
2.1.2	**CANIVEAUX DE RECUPERATION**	
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de caniveau à grille de largeur 350 mm équipé d'une grille de classe D400. L'ouverture de la grille devra être facile et rapide. Il comprend notamment : _ la réalisation de la tranchée y compris évacuation en décharge des déblais excédentaires, _ le réglage et le compactage du fond de fouille, _ la fourniture et la mise en œuvre du mortier de calage, _ la fourniture à pied d'œuvre du caniveau et de sa couverture, _ la pose et le réglage du fil d'eau du caniveau, _ la connexion du caniveau au réseau d'assainissement, _ le remblaiement de la tranchée. Ce prix s'applique au mètre linéaire de caniveau mesuré à l'axe des caniveaux défini dans les documents d'exécution. LE METRE LINEAIRE :	
2.1.3	**CANIVEAUX TYPE CC1**	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de caniveaux type CC1. il comprend notamment : _ les terrassements nécessaires (compris découpage ou rabotage de la chaussée), _ le réglage et le compactage du fond de forme, _ la fourniture à pied d'œuvre et la pose de caniveaux de classe B (7MPa) sur une semelle béton de 0,10 m d'épaisseur avec un débordement de 0,10 m de part et d'autre du caniveau, y compris confection des joints au mortier tiré au	

	fer et butée à 45° de béton sur toute la longueur du caniveau, épaisseur 0 cm à moins 3 cm du haut du caniveau _ ainsi que toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre linéaire réellement mis en œuvre. LE METRE LINEAIRE :	
2.1.4	**FOURNITURE ET POSE BORDURE TYPE T2 ENFONCEE**	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire, la création de bateau. Il comprend notamment : _ les terrassements nécessaires (compris découpage ou rabotage de la chaussée), _ le réglage et le compactage du fond de forme, _ la fourniture à pied d'œuvre et la pose de bordures de classe B (7MPa) sur une semelle béton de 0,10 m d'épaisseur avec un débordement de 0,10 m de part et d'autre de la bordure, y compris confection des joints au mortier tiré au fer et butée à 45° de béton sur toute la longueur de la bordure, épaisseur 0 cm à moins 3 cm du haut de la bordure, _ ainsi que toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre linéaire réellement créé. LE METRE LINEAIRE :	
2.1.5	**FOURNITURE ET POSE DE BORDURE TYPE T2**	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordures type T2. il comprend notamment : _ les terrassements nécessaires (compris découpage ou rabotage de la chaussée), _ le réglage et le compactage du fond de forme, _ la fourniture à pied d'œuvre et la pose de bordures ou caniveaux de classe B (7MPa) sur une semelle béton de 0,10 m d'épaisseur avec un débordement de 0,10 m de part et d'autre de la bordure, y compris confection des joints au mortier tiré au fer et butée à 45° de béton sur toute la longueur de la bordure, épaisseur 0 cm à moins 3 cm du	

	haut de la bordure, _ ainsi que toutes sujétions. Ce prix s'applique au mètre linéaire réellement mis en œuvre. LE METRE LINEAIRE :	
2.1.6	**Barrières bois 1.2 m**	
	Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre de barrières bois telles que décrites au CCTP. Ce prix comprend notamment : _ la préparation du sol, _ la fourniture des barrières, _ la fixation, dont les fixations amovibles, _ Toutes sujétions. LE METRE LINEAIRE :	
2.1.7	**BORNE EAU ELECTRICITE**	
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose du matériel : armoire, prises de courant, voyant lumineux, pièces et accessoires pour l'alimentation en eau, suivant les prescriptions du CCTP. Les bornes seront en polyester renforcé de fibres de verre avec toit de couleur différenciée, indice de protection IP55. Les bornes de distribution seront équipées de : _ 1 interrupteur sectionneur commande extérieure, cadenassable, _ 3 prises 220 Volts mono 16 A + T. _ 3 robinets raccord pompier ∅ 45 mm ¼ de tour en laiton. _ Les flexibles gainés pour l'alimentation des robinets. _ 3 électrovannes avec bobines. Les prises de courant seront de type industriel à étanchéité élevée (IP67) pour ambiance corrosive. Chaque borne aura le dispositif suivant : _1 disjoncteur phase + neutre 16A 30mA pour chaque prise	

	monophasée, _1 contacteur 2x25A pour chaque prise monophasée, Il comprend le raccordement au réseau électrique et le piquage sur le réseau AEP. Ce prix comprend également le scellement de chaque borne à la dalle béton et la mise en place d'une protection périphérique. L'UNITE :	
2.1.8	**MARQUAGE AU SOL**	
	Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la pose de peinture sol pour voirie telle que décrite au CCTP. LE METRE CARRE :	
2.1.9	**PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE**	
	Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de panneaux de signalisation routière, la fourniture et la pose des poteaux et leur fixation. L'UNITE :	
2.2.0	**HAIE VEGETALISE**	
	Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et la plantation d'une haie végétalisée au voisinage de l'aire de carénage. Celle-ci sera constituée d'arbustes variés et constitués d'essences locales (tamaris). LE METRE CARRE :	

2.2.1	**BARDAGE BOIS BORNE ET CONTAINEUR**	
	Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture et la pose du bardage bois de la borne et du containeur (660l) de l'aire de grattage, tel que décrit au CCTP. LE FORFAIT :	
2.2.2	**ESCALIER EXTERIEUR METALLIQUE**	
	Ce prix rémunère, au forfait, la fourniture et la pose d'un escalier métallique pour l'accès à l'aire de grattage, tel que décrit au CCTP. LE FORFAIT :	
3 – EQUIPEMENTS PORTUAIRES		
3.1	**SIGNALETIQUE PORTUAIRE**	
	Ce prix rémunère la création de deux panneaux signalétiques des usages et règles d'exploitation et de sécurité de l'aire de carénage et de l'aire de grattage. Les panneaux feront à minima 1,5 m * 1 m. LE FORFAIT :	
3.2	**UNITE DE POMPAGE DES EAUX NOIRES, GRISES ET HYDROCARBUREES**	
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en œuvre d'une unité de pompage des eaux noires, grises et hydrocarburées avec un système de stockage et/ou évacuation L'UNITE :	

3.3	**CONTAINEUR 660 l**	
	Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la pose d'un containeur 660l, tel que décrit au CCTP. L'UNITE :	
3.4	**FOSSE SEPTIQUE**	
	Ce prix rémunère, forfaitairement, la fourniture et la mise en place d'une fosse septique. Ce prix comprend : _ le terrassement de la fouille, _la mise en décharge des déblais, _la fourniture et la mise en œuvre du lit de pose en sable, _la constitution de la dalle béton pour l'ancrage de la fosse. _la fourniture et la mise en œuvre de la fosse septique y compris tous les équipements de visite et de drainage. _la fourniture et la mise en œuvre de l'enrobage en sable, _le remblaiement et le compactage de la fouille en matériaux choisis. LE FORFAIT :	
4 – RECUPERATION ET TRAITEMENT DES EAUX DE SURFACE		
4.1	**FOURNITURE ET POSE UNITE DE TRAITEMENT ET FILTRATION**	
	Ce prix rémunère, forfaitairement, la fourniture et la pose d'un ouvrage de traitement hors sol pour des débits de temps sec de 1l/s et temps de pluie de 18 l/s et le raccordement aux différents réseaux. Ce prix comprend : _ la fourniture et le transport à pied d'œuvre du ouvrage de traitement, _ la pose de l'ouvrage de traitement y compris moyen de levage, _ la fourniture et la pose d'un régulateur de débit, _ la fourniture et la pose d'un dispositif de traitement d'une capacité de 18 l/s, _ la fourniture et la pose d'un ensemble de 2 sondes de mesure du niveau de boue en fond de décanteur et de détection d'une interface eau/hydrocarbures dans l'ouvrage. Le système d'alarme déclenche un signal sonore et optique dès que le niveau d'hydrocarbures atteint la	

	partie supérieure de la sonde. Le système d'alarme sera conforme à la directive européenne ATEX 94/9/EC, _ le nettoyage avec de l'eau claire de l'ouvrage de traitement avant mise en service, _ les essais (à minima 2), _la formation du personnel, _ la fourniture du manuel d'entretien, L'UNITE :	
4.2	**<u>FOURNITURE ET POSE SEPARATEUR HYDROCARBURES</u>**	
	Ce prix rémunère, forfaitairement, la fourniture et la pose d'un séparateur à hydrocarbures pour des débits de 20l/s et le raccordement aux différents réseaux. Ce prix comprend : _ la fourniture et le transport à pied d'œuvre de l'ouvrage de traitement, _ la pose de l'ouvrage de traitement y compris moyen de levage, _ la fourniture et la pose d'un régulateur de débit, _ la fourniture et la pose d'un dispositif de traitement d'une capacité de 20 l/s, _ la fourniture et la pose d'un dégraisseur, _ la fourniture et la pose d'un ensemble de 2 sondes de mesure du niveau de boue en fond de décanteur et de détection d'une interface eau/hydrocarbures dans l'ouvrage, _ le nettoyage avec de l'eau claire de l'ouvrage de traitement avant mise en service, _ les essais (à minima 2), _la formation du personnel, _ la fourniture du manuel d'entretien, L'UNITE :	
4.3	**<u>Déversoirs d'orage + pompage + stations de relevage</u>**	
	Ce prix rémunère, la fourniture et la pose d'un déversoir d'orage et d'une station de relevage, tel que défini au CCTP. Ce prix comprend : _ le terrassement de la fouille pour le déversoir d'orage et le	

	poste de relevage, _la mise en décharge des déblais, _la fourniture et la mise en œuvre du lit de pose en sable, _la constitution de la dalle béton pour l'ancrage du déversoir d'orage et de la station de relevage. _la fourniture et la mise en œuvre du déversoir d'orage et de la station de relevage y compris tous les équipements de visite. _la fourniture et la mise en œuvre de l'enrobage en sable, _le remblaiement et le compactage de la tranchée en matériaux choisis. _ la fourniture et l'installation du déversoir d'orage et de la station de relevage (3 pompes immergées) vers le dispositif de traitement, y compris dégrilleur 1m x 1m, regards techniques pour les pompes et la robinetterie telle que définie au CCTP, L'UNITE :	
4.4	**<u>CANALISATIONS DE RACCORD ET D'EVACUATION</u>**	
	Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation de la tranchée, la fourniture, le transport et la pose en tranchées ouvertes de canalisations d'assainissement. La fourniture, le transport et la pose des canalisations sont payés suivant la longueur en place en fonction du diamètre nominal. La longueur est mesurée suivant l'axe de la canalisation sans déduction des regards de visite ou bornes. La profondeur moyenne maximale sera de 1 m 30. Ce prix comprend : _ les implantations en planimétrie et en altimétrie, _ l'exécution des fouilles en terrain de toute nature en tranchée conformément aux prescriptions du fascicule 70 du CCTG, _ la mise en décharge des déblais y compris chargement transport et frais de décharge, _ le nivellement et le compactage du fond de fouille, _ l'épuisement, _ l'entretien du fond de fouille avant pose de la canalisation, _ le remblaiement et le compactage de la tranchée en matériaux choisis, _ la fourniture et la mise en œuvre du lit de pose en sable de 0,10 m d'épaisseur et l'enrobage de la canalisation jusqu'à 0,15 m au-dessus de la génératrice supérieure du tuyau, _ la fourniture à pied d'œuvre, l'approche et la mise en	

	place de la canalisation, _ la coupe éventuelle des tuyaux à la disqueuse, _ la fourniture et la confection des joints, _ le raccordement aux ouvrages existants ou à construire, _ la fourniture et la pose d'un grillage avertisseur de couleur marron, _ le compactage et le pilonnage par couche de 0.20m jusqu'à l'obtention d'une compacité minimum de 95 % à l'O.P.M.	
44 a	CANALISATION DIAM. 300 DE RACCORD ET D'EVACUATION	
	LE METRE LINEAIRE :	
44 b	CANALISATION DIAM. 250 DE RACCORD ET D'EVACUATION	
	LE METRE LINEAIRE :	
44 c	CANALISATION DIAM. 200 DE RACCORD ET D'EVACUATION	
	LE METRE LINEAIRE :	
44 d	CANALISATION DIAM. 60 DE RACCORD ET D'EVACUATION	
	LE METRE LINEAIRE :	
4.5	**CLAPET DE NEZ**	
	Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un clapet de nez. Ce prix comprend notamment : _la fourniture du clapet de nez, _la pose, _la raccordement à la canalisation.	
45 a	CLAPET DE NEZ 300 mm	
	L'UNITE :	
45 b	CLAPET DE NEZ 250 mm	
	L'UNITE :	
45 c	CLAPET DE NEZ 200 mm	
	L'UNITE :	

4.6	**REGARD DE VISITE**	
	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de regards d'assainissement pluvial (0,8 m * 0,8 m) , y compris couverture par tampon circulaire fonte de classe D400. Ce prix comprend notamment : _ les implantations en planimétrie et en altimétrie, _ les fouilles en terrain de toute nature, y compris évacuation des matériaux excédentaires en décharge, _ les blindages et étaiements, _ les épuisements nécessaires à la réalisation à sec des travaux, _ la fourniture et la mise en œuvre du béton de propreté, _ la fourniture et la mise en œuvre de coffrages sur les deux faces, _ le ferraillage en acier HA, _ la fourniture et la mise en œuvre de béton C25/30 sur 20 cm d'épaisseur, ou la mise en place d'éléments préfabriqués, _ toutes sujétions liées à la pose éventuelle d'une tête réductrice et à l'ouverture excentrée, _ la fourniture et la mise en place d'échelons tous les 30 cm, _ le modelage du fond du regard au profil des canalisations, _ le raccordement de toutes les canalisations, y compris les branchements à raccorder dans une phase ultérieure du chantier, _ le remblaiement des fouilles en grave naturelle, _ la fourniture et la pose d'un tampon ou grille de couverture en fonte ductile, _ la fourniture et le scellement du cadre de la couverture, _ la mise à la cote définitive. L'UNITE :	
5 – RESEAUX EAU POTABLE ET ELECTRICITE		
5.1	**RESEAU ELECTRIQUE (TRANCHEE, PROTECTION, POSE, CABLES ET RACCORDEMENT) AIRE DE CARENAGE**	
	Raccordement armoire électrique Ce prix rémunère au forfait le branchement à l'armoire électrique des dispositifs suivants et le passage des câbles	

	électriques depuis la réservation mise en place par le lot 2 en pied de bâtiment Le prix comprend l'installation : _3 disjoncteurs 4*40 différentiel 30 mA pour chacune des bornes, _1 disjoncteur pour l'unité de traitement 4*40 différentiel 30 mA, _1 disjoncteur pour le séparateur à hydrocarbures 4*40 différentiel 30 mA, _1 disjoncteur par pompe 4*40 différentiel 30 mA. **Fourreaux électriques y compris équipements électriques des réseaux** Ce prix rémunère, au forfait la fourniture et la pose en tranchée de fourreaux type janolène annelés aiguillés, isolés ou rassemblés en botte. Ce prix comprend notamment : _ la fourniture à pied d'œuvre des fourreaux, _ la réalisation de la tranchée, _ la mise en place en tranchée, avec aiguille fixée en extrémité, _ le contrôle par mandrinage après remblaiement de la tranchée du diamètre disponible pour le tirage extérieur des câbles, _ la remontée des fourreaux dans les regards de tirage ou à l'emplacement des bornes. _la fourniture et pose de grillage avertisseur, _ le raccordement au réseau existant, _ les travaux de réfection de voirie. _ la fourniture et le tirage des câbles tels que définis au CCTP. LE FORFAIT :	
5.2	**RESEAU EAU POTABLE AIRE DE CARENAGE**	
	Compteur AEP Ce prix rémunère au forfait la mise en place d'un compteur et la fourniture et l'installation d'un regard en pied de bâtiment avec les réservations conformément au CCTP. **Canalisations AEP y/c robinetterie**	

	Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la pose en tranchée de canalisations d'alimentation en eau potable en PEHD telles que définies au CCTP quelle que soit la géométrie du tracé. Ce prix comprend en particulier : _ la fourniture des canalisations, joints, brides et pièces spéciales (tés, coudes, etc.), _ la pose et l'assemblage des canalisations, _ la fourniture et la pose de ventouses aux points hauts du réseau, _ la fourniture et la pose de vidanges aux points bas du réseau, _ le raccordement aux vannes de sectionnement, aux bouches à clé et aux bornes de distribution, _la fourniture et pose de grillage avertisseur. _ le piquage au réseau existant. Ce prix ne comprend pas : _ la réalisation de la tranchée, _ les travaux de réfection ou de construction de la structure de terre-plein. LE FORFAIT :	
5.3	**<u>RESEAU ELECTRIQUE (TRANCHEE, PROTECTION, POSE, CABLES ET RACCORDEMENT) AIRE DE GRATTAGE</u>**	
	Mise en place d'un compteur au niveau de la borne Ce prix rémunère au forfait la mise en place d'un nouveau compteur au niveau de la borne et son raccordement au réseau, avec validation du consuel. Le branchement des dispositifs suivants et le passage des câbles électriques. Le prix comprend l'installation : _3 disjoncteurs 4*40 différentiel 30 mA pour la borne, **Fourreaux électriques y compris équipements électriques des réseaux** Ce prix rémunère, au forfait la fourniture et la pose en tranchée de fourreaux type janolène annelés aiguillés, isolés ou rassemblés en botte. Ce prix comprend notamment : _ la fourniture à pied d'œuvre des fourreaux, _ la réalisation de la tranchée, _ la mise en place en tranchée, avec aiguille fixée en	

	extrémité, _ le contrôle par mandrinage après remblaiement de la tranchée du diamètre disponible pour le tirage extérieur des câbles, _ la remontée des fourreaux dans les regards de tirage ou à l'emplacement des bornes. _la fourniture et pose de grillage avertisseur, _ le raccordement au réseau existant, _ les travaux de réfection de voirie. _ la fourniture et le tirage des câbles tels que définis au CCTP. LE FORFAIT :	
5.2	**RESEAU EAU POTABLE AIRE DE GRATTAGE**	
	Compteur AEP Ce prix rémunère au forfait l'implantation du compteur et la fourniture et l'installation d'un regard en pied de la borne. **Canalisations AEP y/c robinetterie** Ce prix rémunère au forfait, la fourniture et la pose en tranchée de canalisations d'alimentation en eau potable en PEHD telles que définies au CCTP quelle que soit la géométrie du tracé. Ce prix comprend en particulier : _ la fourniture des canalisations, joints, brides et pièces spéciales (tés, coudes, etc.), _ la pose et l'assemblage des canalisations, _ la fourniture et la pose de ventouses aux points hauts du réseau, _ la fourniture et la pose de vidanges aux points bas du réseau, _ le raccordement aux vannes de sectionnement, aux bouches à clé et aux bornes de distribution, _la fourniture et pose de grillage avertisseur. _ le piquage au réseau existant. Ce prix ne comprend pas : _ la réalisation de la tranchée, _ les travaux de réfection ou de construction de la structure de terre-plein. LE FORFAIT :	

6 – AUTRES		
6.1	**REPRISE DU RESEAU D'EAU PLUVIALE**	
	Ce prix rémunère au forfait la reprise du regard d'eau pluviale sur site de l'aire de carénage pour une insertion aux nouvelles installations, ainsi que toutes les sujétions. LE FORFAIT	
6.2	**REPRISE DES CANDELABRES**	
	Ce prix rémunère au forfait la reprise des candélabres sur site de l'aire de carénage pour une insertion dans le projet actuel, ainsi que toutes les sujétions. LE FORFAIT	
7 - OPTIONS		
7.1	**BERS**	
	Ce prix rémunère au forfait la fourniture de huit bers réglables et statiques en acier galvanisé. LE FORFAIT	
7.2	**PORTAILS COULISSANTS**	
	Ce prix rémunère la fourniture et la pose de deux portails coulissants de 1.2 m x 5 m, en aluminium ou bois. LE FORFAIT	